

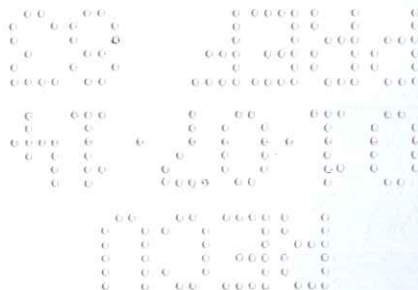
Rapport annuel



Ville de SOLLIES-PONT

Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable

Exercice 2013



Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

	01/01/13	01/01/14	Variation N/N-1
Part délégataire	92,78	92,73	-0,1%
Abonnement Eau potable	16,67	16,66	-0,1%
Consommation Eau potable	52,59	52,58	0,0%
Abonnement Assainissement	6,15	6,14	-0,2%
Consommation Assainissement	17,38	17,35	-0,1%
Part collectivité	187,20	187,20	0,0%
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	-
Consommation Eau potable	84,00	84,00	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	-
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	7,61	7,61	0,0%
Organismes publics	51,60	51,60	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33,60	33,60	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,00	18,00	0,0%
TVA	20,83	25,16	20,8%
TVA Eau potable	10,70	10,69	0,0%
TVA Assainissement	10,13	14,47	42,8%
Total TTC			
Total TTC Eau potable	205,16	205,15	0,0%
Total TTC Assainissement	154,86	159,16	2,8%
Total TTC Global	360,02	364,31	1,2%

Pour la partie assainissement le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'assainissement collectif.



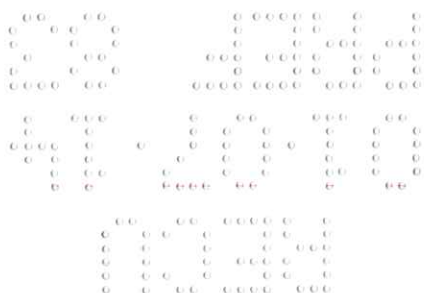
Ce qu'il faut retenir de 2013

Avec 1,71 €TTC/m³, le prix du service d'eau potable n'a pas évolué entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014.

L'année 2013 est marquée par les travaux de renouvellement du réseau rue du 6^{ème} RTS, la mise en place du maillage de l'îlot de la gare, la mise en place du maillage Sainte Christine les Plantades, et le déplacement de la conduite au chemin des Fourches.

L'année 2013 est également marquée par l'amélioration des performances du service.

Les analyses réalisées sur la qualité de l'eau distribuée se sont révélées conformes à 98% sur les paramètres microbiologiques et à 94% sur les paramètres physico-chimiques.



Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2013 est donné ci-dessous:

Description du service

	2012	2013
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	11 170	11 214
Nombre d'abonnés desservis	4 971	5 039
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,71	1,71

La qualité de l'eau

	2012	2013	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	97,6%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	100%	94,1%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2012	2013	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2]	-	85	😐
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	9,85	7,85	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	10,45	8,45	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	71,8%	75,8%	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,05%	0,33%	😞
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	40%	40%	😊

Relations avec les usagers

	2012	2013	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés [P151.1]	3,42	0,6	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	100%	100%	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	0,13%	0,04%	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	4,63	2,38	😊

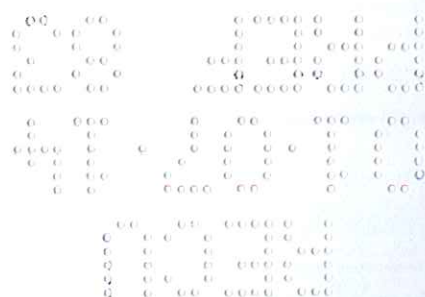
Gestion financière

	2012	2013	
Durée d'extinction de la dette	< 1an	0	😊

Rapport annuel 2013

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE.....	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.....	3
2. LES DONNEES TECHNIQUES	4
2.1. LES RESSOURCES.....	4
2.2. LE RESEAU	5
2.2.1. <i>Caractéristiques du réseau de distribution</i>	5
2.2.2. <i>Renouvellement des branchements en plomb</i>	5
2.2.3. <i>Performances du réseau</i>	5
2.3. LES RESERVOIRS	6
2.4. LES VOLUMES	7
2.5. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE	8
2.5.1. <i>Les types de traitement par ressource</i>	8
2.5.2. <i>Conformité de la qualité de l'eau distribuée</i>	8
3. LES DONNEES CLIENTELES	10
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE	10
3.2. INTERRUPTIONS DU SERVICE NON PROGRAMMEES.....	10
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES	10
3.4. TAUX D'IMPAYES	10
3.5. RESPECT DES DELAIS MINIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	10
4. LA TARIFICATION DU SERVICE.....	11
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	11
4.1.1. <i>Les modalités de tarification</i>	11
4.1.2. <i>Les tarifs</i>	11
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M ³	12
5. LES DONNEES FINANCIERES	13
5.1. RECETTES DU SERVICE.....	13
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION	13
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE.....	14
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE.....	15
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS	15
ANNEXES	16



1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 20121 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.

1.2. L'organisation administrative du service

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'eau potable.

La gestion du service public d'eau potable a été déléguée. Le service est exploité en affermage.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau**, a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 01 juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégataire assure :

- Les achats d'eau au SIVOM du canton de Solliès-Pont.
- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers.
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de cette mission de base, le nouveau contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- La création d'une interface de consultation en Mairie, via internet, des plans des réseaux et des données du service collectées par la télégestion des installations,
- Des actions de communication sous forme de quatre plaquettes A4 sur la durée du contrat, que la commune distribuera aux administrés par boîtage, une journée de sensibilisation au goût de l'eau, et une conférence sur le fonctionnement du service de l'eau,
- Le déplacement en limite du domaine public de 180 appareillages compteurs inaccessibles actuellement,
- L'amélioration du rendement du réseau, supérieur à 75 % dès 2011 et jusqu'à 85 % en 2016, ainsi que l'indice linéaire de perte respectivement à 8,6 et 4,9 m3/jour/km,
- L'amélioration de la protection du Puits des Sénès : clôture du périmètre immédiat, mise hors d'eau du bâtiment en cas d'inondation, station d'alerte biologique avec transmission d'alarme et arrêt automatique du pompage dans la nappe,
- La mise en place de clôtures et portails d'accès des réservoirs de Crémorin et de Verte Vallée,
- La création d'une borne de distribution automatique de volume forfaitaire d'eau, autorisant le raccordement d'utilisateurs munis d'un badge monétique,
- L'installation de deux compteurs de sectorisation supplémentaires (lotissement Bancaous et rue de l'Arlésienne) pour améliorer le contrôle des transits d'eau dans les quartiers,
- La création d'un système de télé relevé des compteurs des abonnés, qui implique le remplacement de la totalité du parc compteurs de la commune et la construction d'un réseau radio de transfert des informations,
- Le curage des berges du Gapeau au droit du Puits des Sénès, pour favoriser les infiltrations de l'eau du fleuve dans la nappe alluviale, et donc améliorer la performance de l'alimentation du Puits des Sénès,
- La modélisation mathématique du fonctionnement hydraulique du réseau de distribution pour parfaire la compréhension de son fonctionnement et optimiser son développement futur,
- L'éradication des branchements en plomb à l'échéance légale du 31 décembre 2013.

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :



2. Les données techniques

2.1. Les ressources

En 2013, 615 853 m³ ont été prélevés sur la station de pompage des Sénéès.

	2011	2012	2013	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	666 170	617 097	615 853	-0,2%
Volume produit (m3)	666 170	617 097	615 853	-0,2%

L'indice d'avancement de la protection de la ressource établi à 40% traduit la remise d'un avis de l'hydrogéologue par rapport à l'exploitation de cette ressource.

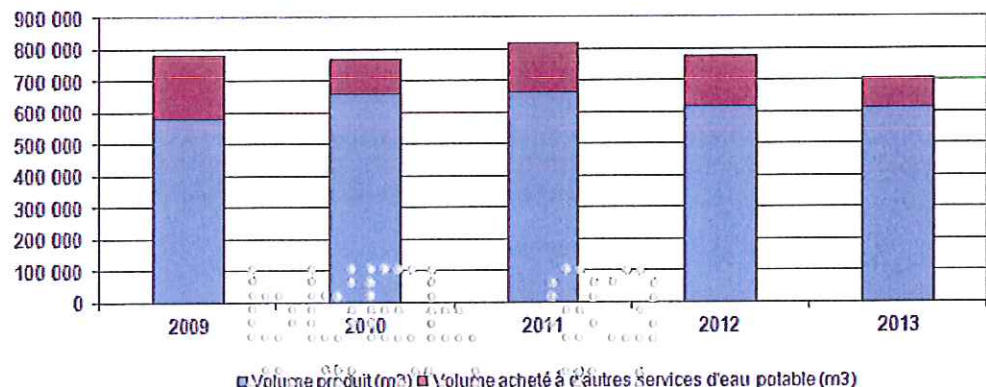
Suite à la décision du conseil municipal de Solliès-Pont de s'engager dans la procédure, l'hydrogéologue agréé chargé de l'instruction du dossier de la protection de la ressource des Sénéès, a été nommé par l'ARS. En préalable au déploiement de la lourde procédure réglementaire de définition et de mise en place des périmètres de protection et sur demande de la Collectivité, l'hydrogéologue agréé a émis un rapport permettant de s'assurer de la pertinence du maintien en fonctionnement du captage des Sénéès. Les conclusions de ce rapport, remis à la Commune en Février 2009, sont favorables sous réserve de la mise en place de mesures de protections et d'un secours total de l'alimentation en eau de la commune.

Ce secours total a été réalisé par l'extension de la capacité de production de l'usine de la Colle appartenant au SIVOM du Canton de Solliès-Pont (passage de 166 à 260 m³/h) et la construction d'un feeder sur le réseau du SIVOM, permettant de relier directement l'usine de la Colle à Solliès-Ville au puits des Sénéès.

En parallèle, la commune s'est engagée dans le dossier de définition et de mise en place des périmètres de protection du puits des Sénéès. La première étape a consisté à la réalisation par un bureau d'études spécialisé, du dossier de demande réglementaire en application du Code de la Santé Publique. En 2012, la commune a constitué le dossier de DUP et l'a transmis aux services compétents (ARS et Préfecture). Afin de se conformer aux nouvelles réglementations en la matière, il convient d'adjoindre une étude d'impact. Au moment de la rédaction du présent rapport, cette étude est en cours d'achèvement.

	2011	2012	2013	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	152 251	161 029	89 903	-44,2%
SIVOM du Canton de Solliès Pont	152 251	161 029	89 903	-44,2%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services



	2011	2012	2013	N/N-1
Volume prélevé	666 170	617 097	615 853	-0,2%
Volume produit (m3)	666 170	617 097	615 853	-0,2%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	152 251	161 029	89 903	-44,2%
Volume mis en distribution (m3)	818 421	778 126	705 756	-9,3%

2.2. Le réseau

2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution

Canalisations	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	79,5	79,6	77,7	77,9	78,0	0%
Longueur d'adduction (ml)	859	859	858	858	858	0%
Longueur de distribution (ml)	78 679	78 787	76 799	77 075	77 109	0%
<i>dont canalisations</i>	61 645	61 720	59 721	59 917	59 873	0%
<i>dont branchements</i>	17 034	17 067	17 078	17 158	17 236	0%
Equipements	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
<i>dont poteaux d'incendie</i>	161	162	168	173	173	0%
Branchements	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre de branchements	5 032	5 043	5 045	5 061	5 076	0%
Compteurs	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre de compteurs	4 776	4 811	4 866	4 993	5 094	2%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, se situe en 2013 à 85. Il traduit l'existence de plans mis à jours annuellement et complétés par un certain nombre d'éléments caractéristiques des tronçons de canalisation mais de manière non exhaustive.

2.2.2. Renouvellement des branchements en plomb

En 2013, le délégataire a supprimé les 57 branchements en plomb restant. L'objectif de leur éradication avant fin 2013 est atteint.

2.2.3. Performances du réseau

On note une amélioration des performances du réseau en 2013, après une dégradation importante les années 2010 et 2011. Les résultats obtenus respectent les attentes fixées dans le contrat (objectifs du délégataire : 75% de rendement et 8,6 m³/km/j pour l'indice linéaire de pertes).

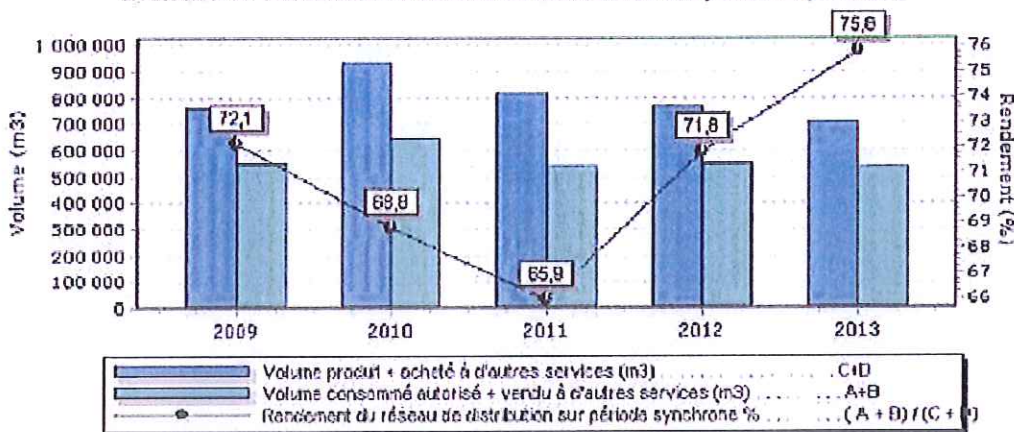
	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1	
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone % (A+B)/(C+D)	72,10%	68,80%	65,90%	71,80%	75,80%	6%	
Volume consommé autorisé 365 j (m3). Volume consommé autorisé pour l'année 2010	A	545 533	642 335	539 808	550 057	530 922	-3%
Volume vendu à d'autres services	B				7 136		-
Volume produit sur période synchrone (m3).	C	573 474	798 243	663 900	607 518	620 188	2%
Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3).	D	183 110	135 537	155 786	158 624	89 420	-44%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit sur période synchrone ; D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone)

	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1010)/365	9,38	12,93	12,84	9,85	7,85
Volume mis en distribution synchrone (m3) A	756584	933 780	819 686	766 142	702 472
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	545533	642 435	539 808	550 057	530 922
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	61 645	61 720	59 721	59 917	59 873

Evolution du rendement du réseau de distribution sur période synchrone



Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Le délégataire dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, les tient à jour et les transmet régulièrement à la commune.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau. Sur la base des données de l'exercice 2013, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de Solliès-Pont s'établit à 70%.

Afin d'améliorer les performances du réseau, le délégataire a mis en place un plan d'actions, qui se décompose de la manière suivante :

- **Surveillance au quotidien des débits de nuit** et comparaison à un objectif journalier défini en fonction de la saison et des consommations de l'année 2009 (meilleure année récente).
- Mise en œuvre de **campagnes de recherche de fuites par localisation acoustique** dès qu'une dérive par rapport à l'objectif est constatée. Les recherches de fuites peuvent être optimisées depuis la mise en place de la sectorisation en 2011.
- **Réactivité pour l'interruption des écoulements** des fuites dès qu'elles sont localisées. Les objectifs de réactivité suivis sont les suivants : interruption d'une fuite décelée sur conduite en moins de 24 heures, interruption d'une fuite décelée sur branchement en moins de 72 heures.

Ce plan d'action et la marche vers l'amélioration du rendement, vont permettre d'éviter la mise en œuvre des dispositions du décret, soit la majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

2.3. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites. Le service d'eau potable de la commune de Solliès-Pont dispose de 2 réservoirs.

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)
Réservoir de Crémojin	2 000
Réservoir Verte Vallée	1 000
Capacité totale des réservoirs	3 000

Ils ont tous deux été nettoyés en 2013.

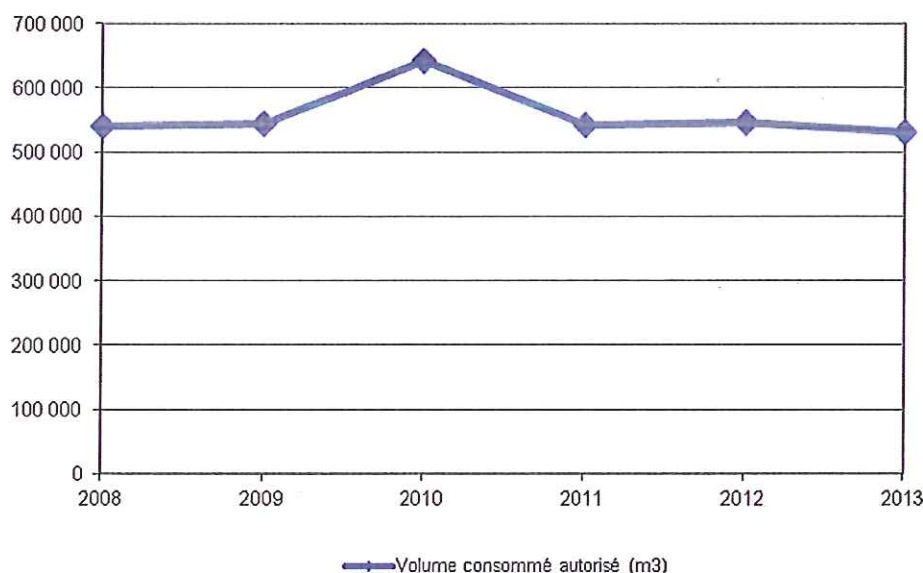
2.4. Les volumes

Le calcul du rendement s'effectue sur la base des volumes comptabilisés lors des périodes de relève, rapportés à 365 jours:

	2011	2012	2013
Volume comptabilisé (m3)	529 673	532 634	517 901
Volume sans comptage (m3)	8 155	8 155	8 155
Volume du service du réseau (m3)	4 866	4 866	4 866
Volume consommé autorisé (m3)	542 694	545 655	530 922
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	539 808	550 057	530 922

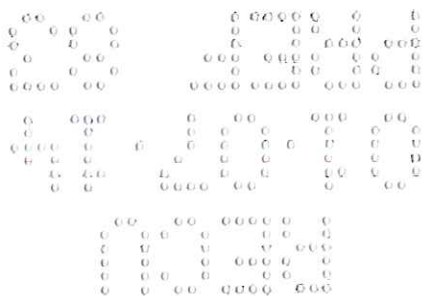
Les volumes d'eau consommés sans comptage et consommés pour le service sont des estimations.

Evolution du volume consommé autorisé (m3)



Note : la hausse des volumes comptabilisés en 2010 provient du changement de la date de la relève des compteurs lors de la mise en place du nouveau contrat. Ainsi les volumes consommés 2010 correspondent à une période de consommation plus longue par rapport aux autres années (447 jours contre environ 365 jours).

On remarque que le volume consommé par les usagers reste relativement constant.



2.5. La surveillance de la qualité de l'eau potable

2.5.1. Les types de traitement par ressource

Lieu	Type de traitement
Station de pompage Les Sénès	Chlore gazeux

2.5.2. Conformité de la qualité de l'eau distribuée

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C_b suivant :

$$C_b = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes bactériologiques}}{\text{Nombre total d'analyses bactériologiques effectuées}} \times 100$$

C = Taux de conformité bactériologique	
$C > 95 \%$	Très bonne qualité
$90 \% \leq C < 95 \%$	Bonne qualité
$70 \% \leq C < 90 \%$	Contamination ponctuelle
$40 \% \leq C < 70 \%$	Contamination régulière
$C < 40 \%$	Contamination chronique

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C_{pc} suivant :

$$C_{pc} = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes physico - chimiques}}{\text{Nombre total d'analyses physico - chimique effectuées}} \times 100$$

Les autres paramètres physico-chimiques analysés par l'ARS sont notamment :

LA TURBIDITE : L'origine de la turbidité provient de la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau.

LA DURETE : Le titre hydrométrique (TH) est le paramètre qui permet d'apprécier le pouvoir entartrant d'une eau. Il dépend essentiellement des concentrations en calcium et magnésium dans l'eau. En dessous de 10°F de TH, on considère que l'eau est très douce. Elle est très calcaire au-dessus de 30°F.

LES NITRATES : Les nitrates et les nitrites sont des substances chimiques naturelles qui entrent dans le cycle de l'azote. Dans l'eau, ces substances peuvent provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. Normalement, la concentration de nitrates dans les eaux souterraines et les eaux de surface est faible, mais elle peut atteindre des niveaux élevés à cause du lessivage des terres cultivées ou de la contamination par des déchets d'origine humaine ou animale (traceur de contamination).

Des concentrations excessives de nitrate dans l'eau potable augmentent le risque de conversion de nitrate en nitrite. C'est la présence du nitrite dans l'organisme qui est la cause des maladies graves et parfois mortelles, notamment chez les jeunes enfants.

En conséquence, des restrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveau-nés sont prévues dès que le seuil de 50 mg/l est dépassé. Au-delà de 100 mg/l, l'interdiction de consommation s'adresse à l'ensemble de la population.

LE PLOMB

Le plomb trouvé dans l'eau est rarement d'origine naturelle, il provient de la dissolution de ce métal contenu dans certains types de canalisations.

Sur les paramètres microbiologiques 98% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme.

Sur les paramètres physico-chimiques 94% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme.

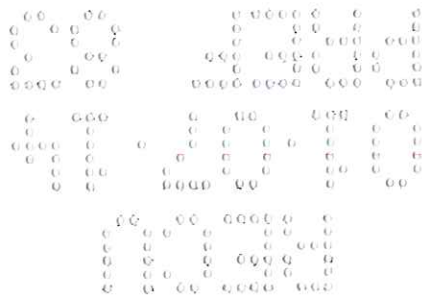
Parallèlement à ce contrôle réglementaire officiel, le délégataire du service assure en outre une autosurveillance permanente grâce à des analyses d'autocontrôle interne.

En 2013, 1 analyse pour les paramètres microbiologiques et 1 analyse pour les paramètres physico-chimique se sont révélées non conformes aux limites sanitaires.

Paramètres microbiologiques	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	97,62%
Nombre de prélèvements conformes	41	43	41	40	41
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	1
Nombre total de prélèvements	41	43	41	40	42
Paramètres physico-chimique	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	94,12 %
Nombre de prélèvements conformes	16	17	16	16	16
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	1
Nombre total de prélèvements	16	17	16	16	17

Sur la microbiologie le dépassement porte sur le paramètre « entérocoques fécaux » : le prélèvement du 09/07/2013 au bureau jeunesse et sports s'accompagnait d'un résiduel de chlore suffisant et de l'absence de germes totaux. Après vérification des conditions d'exploitation une contre analyse a donné des résultats conformes.

Le dépassement physico-chimique porte sur le paramètre dicofol. Le dicofol est un pesticide de la famille des organo-chlorés dont l'utilisation est interdite depuis 2010. Il s'agit de la première valeur positive retrouvée sur Les Sénès. Un suivi renforcé de la ressource en 2013 a toujours donné des résultats conformes.



3. Les données clientèles

3.1. Les abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent dans le tableau ci-dessous.

	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	4 828	4 860	4 971	5 039	1,4%
domestiques ou assimilés	4 828	4 860	4 971	5 039	1,4%
autres que domestique	0	0	0	0	
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 925	11 084	11 170	11 214	0,4%

Le nombre d'abonnés est en progression (+6% entre 2008 et 2013).

3.2. Interruptions du service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service. Le nombre d'interruptions non programmées est estimé à partir du nombre de fuites réparées.

	2010	2011	2012	2013
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	2.28	1.23	3.42	0.60

3.3. Taux de réclamations écrites

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé.

Le taux de réclamations se mesure comme suit :

$$\text{Taux réclamations} = \frac{\text{Nombre réclamations écrites (courrier, mail ou fax)}}{\text{Nombre d'abonnés}}$$

	2010	2011	2012	2013
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	3.73	5.56	4.63	2.38

3.4. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 0,04%. Ce faible taux est satisfaisant.

3.5. Respect des délais minimum d'ouverture des branchements

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement est fixé à un jour.

En 2013, 611 branchements ont été ouverts et 100% l'ont été dans le respect de ce délai.

4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
 - D'une part fixe par abonné (abonnement)
 - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau potable consommé
- Une part collectivité comprenant :
 - Une partie proportionnelle au volume d'eau potable consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégagant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société SADE sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs du service d'eau potable au 1er janvier 2013 et au 1er janvier 2014			
	01/01/13	01/01/14	
Part délégataire			
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement DN 15	8,33	8,33
	Abonnement DN 20	15,87	15,86
	Abonnement DN 25	18,62	18,61
	Abonnement DN 30	22,97	22,97
	Abonnement DN 40-50	31,72	31,71
	Abonnement DN 60	69,34	69,32
	Abonnement DN 80-100	114,66	114,64
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20 m ³	0,3034	0,3033
	Tranche 2 : de 21 à 200 m ³	0,4652	0,4651
	Tranche 3 : plus de 200 m ³	1,1529	1,1526
Part collectivité			
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	0,7000	0,7000	
Autres redevances			
Préserveion des ressources (€ HT / m ³)	0,0634	0,0634	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (€ HT / m ³)	0,2800	0,2800	
TVA			
Taux de TVA %	5,5	5,5	

4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fourni ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m ³ pour le service d'eau potable			
Composantes	01/01/13	01/01/14	Variation N/N-1
Part délégataire			
Part fixe	16,67	16,66	0,0%
Part proportionnelle 0-20 m ³	6,07	6,07	0,0%
Part proportionnelle 20-200 m ³	46,52	46,51	0,0%
Part proportionnelle au delà de 200 m ³	0,00	0,00	-
Sous-total part délégataire	69,26	69,24	0,0%
Part collectivité			
Part proportionnelle	84,00	84,00	0,0%
Sous-total part collectivité	84,00	84,00	0,0%
Préservation des ressources	7,61	7,61	0,0%
Organismes publics	33,6	33,6	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33,6	33,6	0,0%
Total HT pour 120 m³	194,47	194,45	0,0%
TVA	10,70	10,69	0,0%
Total TTC pour 120 m³	205,16	205,15	0,0%

Prix TTC du m³ pour 120 m³	1,710	1,710	0,0%
---	--------------	--------------	-------------

On note une stagnation du prix de l'eau.

Ainsi, le montant de la facture du service d'eau potable pour une consommation de 120 m³ est stable entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014 et s'élève à 205€, ce qui correspond à un prix de 1,71 €TTC/m³.



5. Les données financières

5.1. Recettes du service

En 2013 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau : 349 871 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif : 38 904 €
- Produits accessoires : 57 378 €

Pour l'exercice 2013 la commune a perçu 301 039 € de recettes liées à la surtaxe.

5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE).
Le CARE 2013 est présenté ci-dessous :

LIBELLE	2013
PRODUITS	983 501
Exploitation du service	349 871
Collectivités et autres organismes publics	537 343
Travaux attribués à titre exclusif	38 904
Produits accessoires	57 370
CHARGES	1 005 663
Personnel	103 220
Energie électrique	40 110
Achats d'eau	59 366
Produits de traitement	1 312
Analyses	8 521
Sous-traitance, matières et fournitures	105 837
Impôts locaux et taxes	973
Autres dépenses d'exploitation	
Télécommunication, poste et télégestion	6 344
Engins et véhicules	6 921
Informatique	6 619
Assurances	1 631
Locaux	4 687
Autres	584
Redevances contractuelles	1 042
Contribution des services centraux et recherche	13 353
Collectivités et autres organismes publics	537 343
Charges relatives aux renouvellements	
Pour garantie de continuité du service	24 058
Fonds contractuel (Renouvellements)	15 116
Charges relatives aux investissements	
Programme contractuel (Investissements)	60 419
Provision pour investissements futurs	-6 954
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	3 256
RESULTAT AVANT IMPOT	-22 162
RESULTAT	-22 162

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

LIBELLE	2013
Recettes liées à la facturation du service	348 820
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>379 690</i>
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>-30 869</i>
Ristournes	1 042
Exploitation du service	349 871
Produits : part de la collectivité contractante	362 904
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>360 158</i>
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>2 746</i>
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	33 540
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>33 201</i>
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>249</i>
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	140 905
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	<i>139 753</i>
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>1 152</i>
Collectivités et autres organismes publics	537 348
Produits des travaux attribués à titre exclusif	38 904
Produits accessoires	57 378

Ce tableau correspond au détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA)

5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

- **Renouvellement**

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect.

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

En 2013, le délégataire a réalisé environ 25 000 € de travaux de renouvellement dans le cadre de son programme. Ces travaux ont concerné le renouvellement de 15 branchements eau potable et le renouvellement de 19 compteurs d'eau.

- **Investissements**

Le délégataire a réalisé l'ensemble des investissements contractuels sur les exercices passés (mise en place de la télé-relevé, par exemple). A ce jour le délégataire n'a plus d'investissement contractuel à réaliser.

5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

● **Travaux réalisés**

En 2013 la collectivité a réalisé les investissements suivants :

	Etude	Travaux
Travaux 6ème RTS		144 750,00 €
maillage ilot de la gare		110 000,00 €
maillage ste christine les Plantades	50 000,00 €	50 000,00 €
travaux branchement rue Joseph Aillaud		2 392,00 €
déplacement conduite chemin des Fourches		1 293,00 €
	50 000 €	308 435 €

● **Travaux programmés**

Le programme de travaux 2014 de la commune pour le service eau potable figure ci-dessous :

	Etude	Travaux
Citerne et chambre de vanne Verte vallée	11 000,00 €	110 000,00 €
	11 000,00 €	110 000,00 €

D'autre part la commune a prévu de réaliser ultérieurement les travaux suivants :

- clôtures du périmètre de protection immédiat des captages
- Acquisitions foncières du périmètre de protection immédiat des captages
- protection des captages: réhabilitation du canal des Sénès

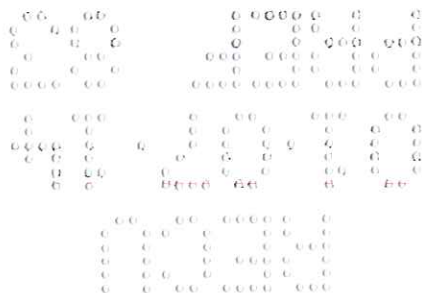
5.5. Etat de la dette et des amortissements

● **Etat de la dette du service au 31/12/2013**

Le service d'eau potable ne présente aucune dette au 31/12/2013.

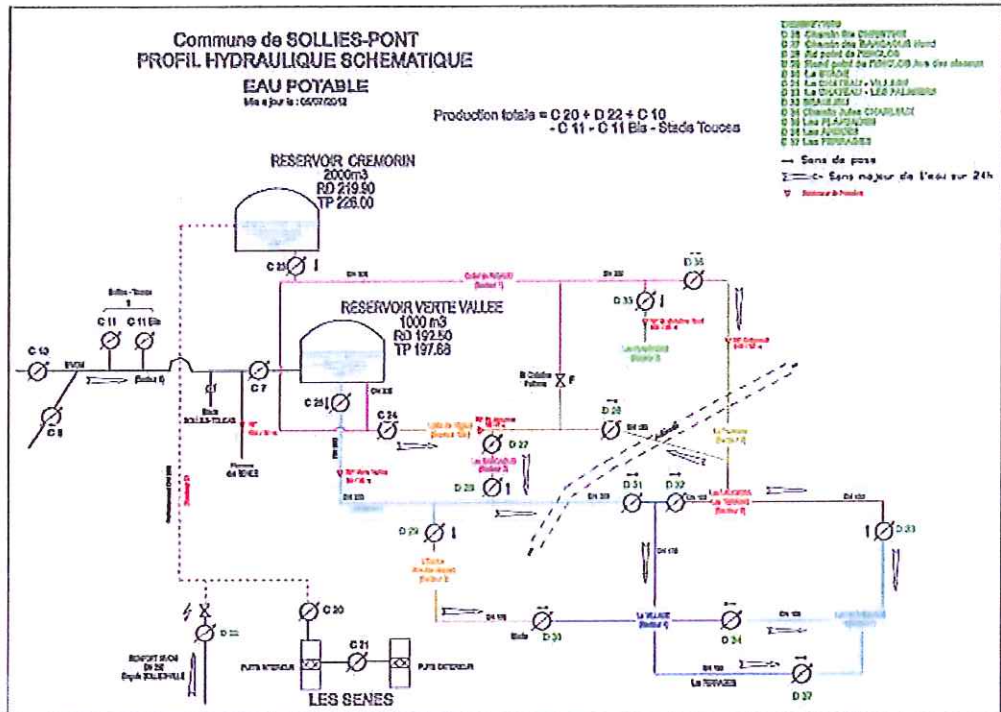
● **Amortissements**

Sur l'exercice 2013, les amortissements réalisés par le service sont de 75 498 €.

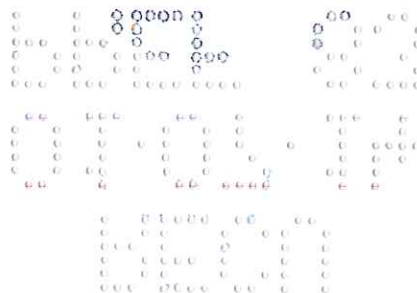


Annexes

1. SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU SOLLIES-PONT



2. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE



Annexes

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

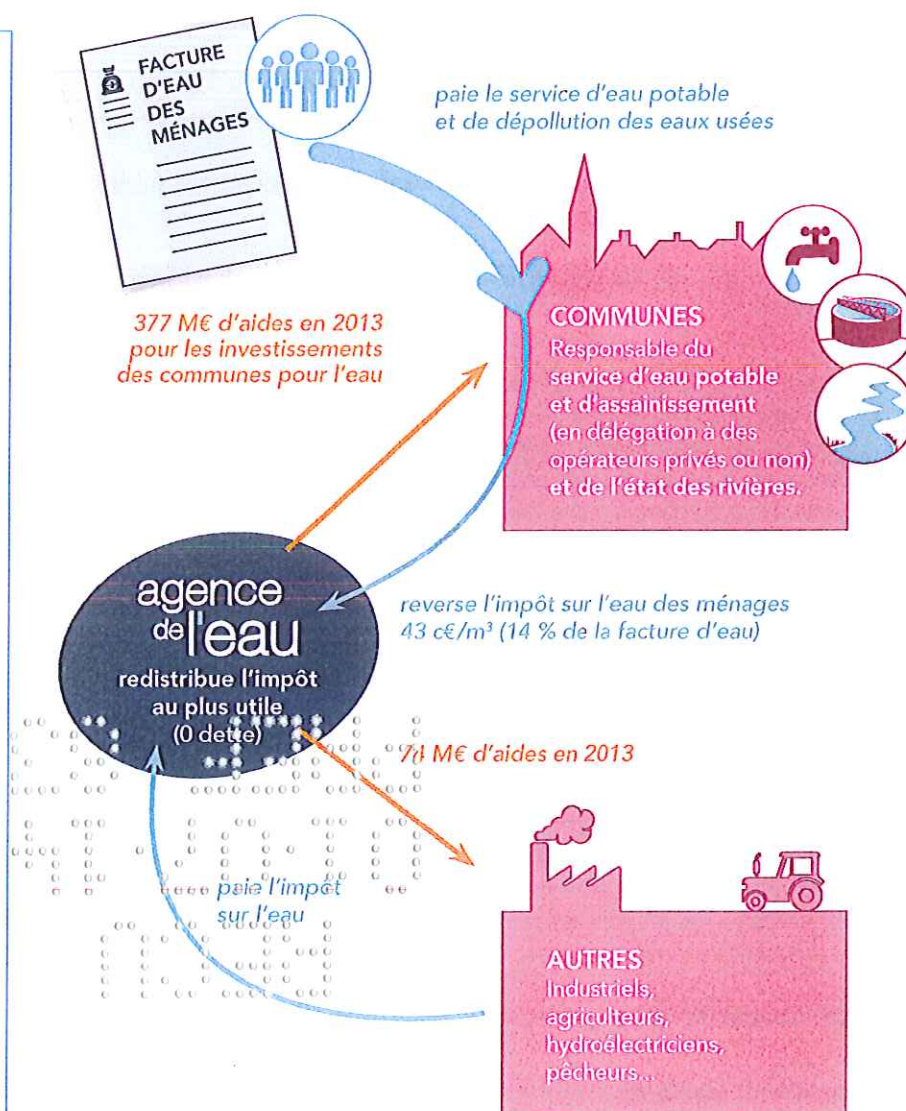
UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau en France est de 3,91 € TTC/m³ et de 3,55 € TTC/m³ dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse (données SISPEA). 14 % du montant de la facture d'eau représente l'impôt sur l'eau versé à l'agence de l'eau, en plus des impôts des industriels et des agriculteurs, calculés selon le principe pollueur-payeur.

Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2013

➤ **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau** (37,5 millions €)

258 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 35,3 millions m³ en 2013 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

➤ **Pour dépolluer les eaux** (122 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

217 stations d'épuration aidées en 2013, dont 7 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

➤ **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques** (41 millions €)

2574 agriculteurs aidés en 2013 pour s'équiper d'une aire de lavage pour les pulvérisateurs de pesticides ou de matériel pour réduire l'utilisation des pesticides.

22 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

➤ **Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates** (15 millions €)

35 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

➤ **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité** (53,4 millions €)

1035 km de rivières restaurées ou entretenues et 80 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1220 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 270 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

➤ **Pour la solidarité internationale** (4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2014

515,8 M€ DE REDEVANCES EN 2014

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,6 % (75,2 M€)
payés par les collectivités
comme redevance de prélèvement
sur la ressource en eau

70,5 % (363,6 M€)
payés par les ménages
et assimilés (administrations,
entreprises de service, artisans
et petites industries)
comme redevance
de pollution domestique

11 % (56,7 M€)
payés par les industriels
et les activités économiques
comme redevance
de pollution
et de prélèvement
sur la ressource en eau

0,7 % (3,4 M€)
payés par les irrigants
et les éleveurs
comme redevance de
pollution et de prélèvement
sur la ressource en eau

0,5 % (2,7 M€)
payés par les pêcheurs,
propriétaires de canaux,
d'ouvrages de stockage
et d'obstacles
comme redevance
pour la protection
du milieu aquatique

2,8 % (14,3 M€)
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des produits
comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

Montant prévisionnel des aides pour 2014 (actualisation mars 2014) :

12,52 % (65,3 M€)
aux collectivités pour la restauration et
la protection des milieux aquatiques :
zones humides et renaturation, continuité
écologique des cours d'eau

53 % (276,9 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales

18,37 % (95,8 M€)
aux collectivités
(bénéficiant au prix de l'eau)
pour la protection des captages
d'eau, la gestion de la ressource et
l'alimentation en eau potable

5,26 % (27,4 M€)
aux collectivités, aux associations,
aux organismes consulaires...,
pour l'animation des politiques
de l'eau : études, connaissances,
réseaux de surveillance des eaux,
éducation, information

5,45 % (28,4 M€)
aux acteurs économiques non agricoles
pour la dépollution industrielle
et le traitement de certains déchets

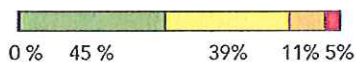
0,96 % (5 M€)
à la solidarité internationale :
accès à l'eau ou à l'assainissement
pour les populations démunies

4,36 % (22,8 M€)
aux exploitants agricoles
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

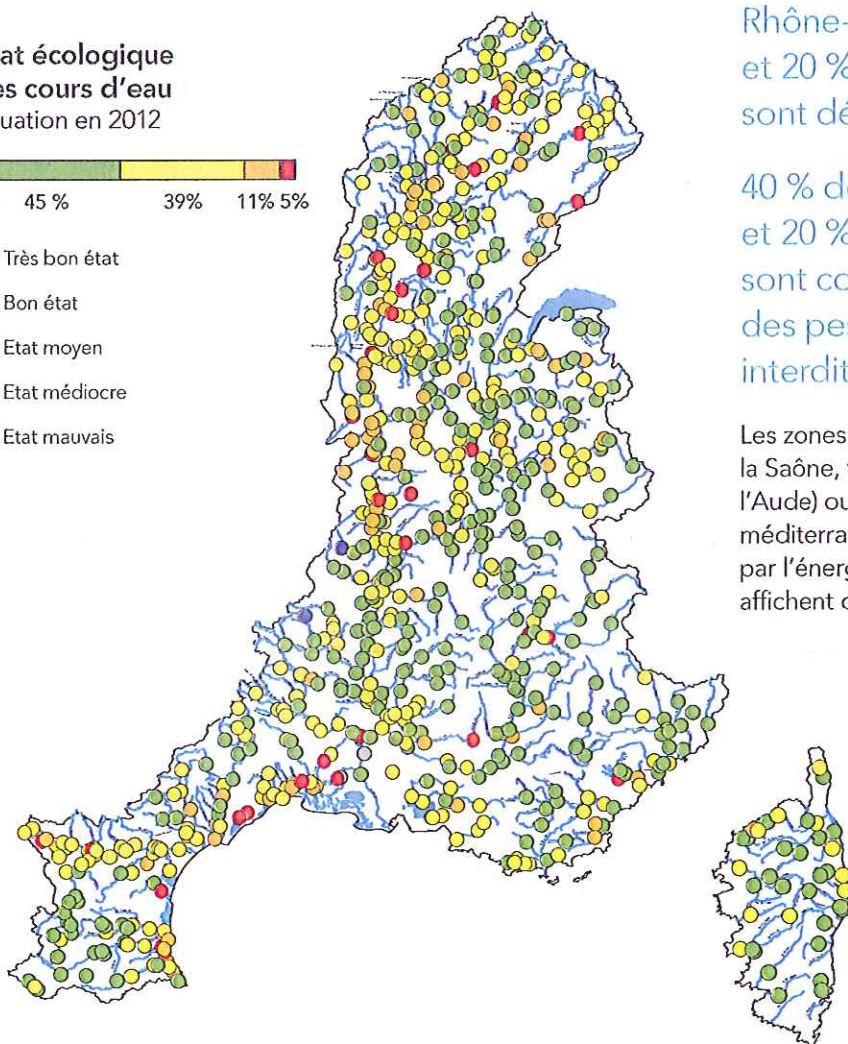
Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau Situation en 2012



- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais

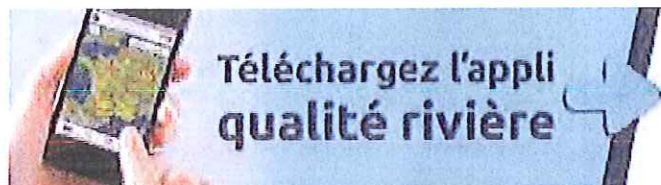


60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.

Données : rapport annuel de l'agence de l'eau sur la qualité des rivières.



La nouvelle application mobile des agences de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr
le 1^{er} site d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr